



ALTIXIA REIM

Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF GP-15000028 délivré le 6 novembre 2015
Siège social : 32 avenue marceau 75008 PARIS
SAS au capital de 1 537 037 €
RCS PARIS 814 061 321

PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

ARTICLE 10 REGLEMENT SFDR

Au 31 décembre 2022, au regard de la diversité du patrimoine des fonds sous gestion (commerces, bureaux, hôtels, entrepôts...) et d'ALTIXIA REIM ne prenait pas en compte les facteurs de risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement des fonds gérés mais une réflexion en ce sens était engagée, notamment quant aux évènements dans le domaine environnemental.

Au cours du 1er trimestre 2023, ALTIXIA REIM a obtenu la label ISR pour la SCPI ALTIXIA COMMERCES qui relève dorénavant de l'article 8 du Règlement (UE) n°2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dit "Règlement Disclosure" ou "SFDR". A ce titre, elle promeut des caractéristiques sociales et/ou environnementales et prend également en compte les principales incidences négatives de sa stratégie d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur les sujets environnementaux et sociaux.

Les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par la Société et la stratégie de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par la Société sont disponible [en cliquant ici](#). Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées au plus tard le 30 juin 2024 sur le site internet altixia.fr et dans le rapport annuel de gestion établi par la Société de Gestion.

Une démarche similaire visant à relever de l'article 8 du Règlement SFDR est engagée pour l'OPCI ALTIXIA VALEUR.